DÉPARTEMENT DU RHÔNE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON « Eau du Grand Lyon – la Régie » REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON O69-913866331-20221221-D-2022-33-DE Date de télétransmission : 30/12/2022 Date de réception préfecture : 30/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Décembre 2022

N° 2022-33

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Décembre à 10h, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom		Lieselli(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
Collège des représentants issus du Conseil de la Métropole :						
ARTIGNY	Bertrand	x				
BADOUARD	Benjamin	x				
BOFFET	Laurence	X				
CHAMBON	Pierre	X				
COIN	Gisèle	X				
CROIZIER	Laurence	X				
GRÖSPERRIN	Anne	X				
GROULT	Florestan	X				
MARION	Richard	X				
MILLET	Pierre-Alain	X				
NOVAK	Floyd	X	Ì			
PROST	Emilie			Х		Gisèle COIN
REVEYRAND	Anne	X				
SIBEUD	Nicole	X				

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Date de convocation du Conseil : 15 décembre 2022

Secrétaire élue : Pierre CHAMBON

sera confiée à « Eau du Grand Lyon – la Régie », régie à personnalité morale et à autonomie financière créée par délibération du Conseil n° 2021-0842.

Jusqu'alors confiée par délégation de service public à la société Eau du Grand Lyon, filiale du groupe Veolia, et dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022, l'Etablissement Public industriel et Commercial aura donc la charge d'exploiter le service public de l'eau qui entrera dans son périmètre à compter du début d'année prochaine.

Dans la continuité des annonces métropolitaines depuis la fin de l'année 2020, les deux dernières années ont été consacrées à la mise en place de « Eau du Grand Lyon – la Régie » afin de lui permettre son démarrage opérationnel avec ses propres moyens humaines et techniques.

A ce titre, il est à noter que la reprise de l'activité en régie entraînera le transfert automatique des contrats de travail des salariés de la société Eau du Grand Lyon vers la Régie sur le fondement de l'article L.1224-1 du Code du travail avec la mise en cause des conventions et accords collectifs jusqu'alors applicables aux salariés transférés en application de l'article L.2261-14 du Code du travail. A cette occasion, « Eau du Grand Lyon – La Régie » a fait part de son souhait de mettre fin aux engagements unilatéraux et aux usages applicables aux salariés issus de la Société Eau du Grand Lyon. Dans ce cadre, les Organisations syndicales représentatives au sein de l'établissement Centre Est de l'UES Veolia Eau - Générale des eaux ont sollicité la formalisation d'un accord collectif permettant d'anticiper le statut collectif à venir du personnel transféré au sein de la Régie, applicable dès le 1er janvier 2023.

C'est avec cet objectif que l'établissement Centre Est, la Métropole, pour le compte de « Eau publique du grand Lyon - La Régie », et les Organisations syndicales représentatives au sein de l'établissement Centre Est de l'UES Veolia Eau - Générale des eaux ont souhaité formaliser un accord de méthode. Cet accord a permis de déterminer les conditions dans lesquelles serait négocié un accord anticipé sur le fondement de l'article L.2261-14-3 du Code du travail afin de faciliter la mise en œuvre d'un statut unique du personnel de la Régie, qu'il soit transféré depuis la société Eau du Grand Lyon, détaché de la Métropole de Lyon ou nouvellement embauché, dès la reprise effective du service par la Régie.

En marge de ces négociations, et conformément aux dispositions de l'article 6.4 des statuts de « Eau publique du Grand Lyon – La Régie », il appartient au Conseil d'Administration de déterminer les orientations générales concernant le personnel et d'arrêter le tableau général des effectifs nécessaire au fonctionnement de la Régie.

Ce tableau des effectifs constitue la limite haute des recrutements que peut effectuer la Régie, sous réserve des crédits budgétaires qui sont alloués lors du vote du budget 2023.

La présente délibération vise à permettre le lancement du processus de recrutement par la Régie notamment par la publication des postes à pouvoir.

La fixation des conditions de travail ainsi que la signature des contrats de travail correspondants interviendront dès l'adoption du budget 2023 de « Eau publique du Grand Lyon – La Régie » et conformément l'accord dit socle signé le 12 juillet par le directeur de « Eau Publique du Grand Lyon – La Régie » suite à la délibération n"2022-9 du Conseil d'administration du 12 juillet 2022...

Il est donc proposé d'approuver le tableau des effectifs présentés en Annexe et portant la création de 379 postes (dont 10 contrats d'alternance compris dans les 379 postes).

Ce projet a nécessairement un caractère évolutif. Les missions à configue de la construction des plans d'actions de la construction des plans d'actions de la construction des ressources requises pour les mener à bien.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture 069-913866331-20221221-D-2022-33-DE Date de télétransmission : 30/12/2022 Date de réception préfecture : 30/12/2022

- Vu Le Code général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-0312 du 14 décembre 2020 du Conseil de la Métropole de Lyon, approuvant le choix de ne pas renouveler la DSP au 1^{er} janvier 2023 en faisant le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2023,
- Vu la délibération n° 2021- 0842 du 13 décembre 2021 du Conseil de la Métropole de Lyon, actant de la création « Eau Publique du Grand Lyon La Régie » ainsi que ses statuts,
- Vu Les statuts de « Eau Publique du Grand Lyon La Régie »

CONDISERANT qu'il convient de procéder à la déclaration de vacance de poste et au recrutement des emplois identifiés au tableau général des effectifs dans la limite du cadre budgétaire voté au titre de l'exercice 2023

DELIBERE

- ARTICLE 1. Approuve la création de 369 postes ayant pour mission de contribuer et de participer à la mise en œuvre des missions portées par « Eau Publique du Grand Lyon La Régie »
- **ARTICLE 2.** Approuve le tableau général des effectifs de la Régie au 1^{er} janvier 2023, ciannexé, et de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023
- **ARTICLE 3.** Autorise Monsieur le Directeur à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,

La présidente du Conseil d'Administration,

La secrétaire de séance

Anne GROSPERRIN

Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture 069-913866331-20221221-D-2022-33-DE Date de télétransmission : 30/12/2022 Date de réception préfecture : 30/12/2022

ANNEXE

TABLEAU GENERAL DES EFFECTIFS DE « EAU PUBLIQUE DU GRAND LYON- LA REGIE » AU 1er JANVIER 2023

Nom du poste à temps complet			Dont Cadres	Dont Techniciens / Agents de Maitrise	Dont Employés / Ouvriers	Dont Poste Grand Lyon détachés d'office
		Direction				
Directeur	1	1	1	0	0	0
Directeur Adjoint	1	0	1	0	0	1
Assistante	2	0	0	2	0	0
	Secrétarial	Général de	e préfigurat	on		
Secrétaire générale	1	0	1	0	0	0
Responsable communication	1	0	1	Ö	0	0
Chargé de communication	1	0	0	0	0	0
Responsable management de la performance	1	0	1	0	0	0
Chargée de mission management de la performance	1	0	1	0	0	0
Chargée de mission prévention & sécurité	1	0	0	1	0	0
Technicien préventeur	1	0	0	1	0	0
Contrat d'alternance	2	0	0	0	2	0
		Eau pour to	ous			
Responsable Eau pour tous	1	0	1	0	0	0
Chargé de mission	3	0	1	2	0	1
Contrat d'alternance	1	0	0	0	1	0
	Ag	ence comp	otable			
Agent comptable	1	1	1	0	0	0
Responsable d'unité (fondé de pouvoir)	1	1	2	0	0	0
Chargé de recouvrement	8	0	0	2	3	0
Responsable d'unité	1	0	0	0	0	0
Gestionnaire comptable	3	0	0	3	0	0
Gestionnaire dépense	2	0	0	1	0	0
Assistant comptable	4	0	0	0	4	0
Assistant SFAC	3	0	0	0	3	0
Ç.	ommande p	ublique et c	affaires jurid	iques		
Responsable commande publique	1	0	1	0	0	0

Juriste commande publique Gestionnaire marché public	1 2	0	0	0 Ac 0 06 Da	ccusé de réception e 19-913866331-2022 ate de télét@nsmiss	en préfectue 1 221-D-2022-33-D
Juriste généraliste	1	0	0	0	ate de réception pré	fecture : 30/12/202
Assistant administratif	1	0	0	1	0	0
Assistant daministratii			NEW NEW PARK			
	Explo	oitation mair	ntenance			
Responsable de service	1	0 ,	1	0	0	0
Responsable d'unité	4	0	3	1	0	0
Technicien Garde	4	0	0	2	2	0
Environnement						-
Technicien automatisme	5	0	0	4	0	0
RSSIIV	1	0	1	0	0	0
Responsable local métier informatique industrielle	1	0	1	0	0	0
Technicien Electromécanique	7	0	0	5	0	0
Agent Electromécanique	1.	0	0	1	0	0
Responsable local métier	1	0	0	1	0	0
Technicien instrumentation	3	0	0	3	0	0
Technicien mécanicien	2	0	0	2	0	0
chaudronnier			0	1	7	
Opérateur lavage de réservoir	3 1	0	0]	0	0
Technicien lavage de réservoir Contrat d'alternance	! 	0	0	0	1	0
Contrat a difernance	to an early select] 0
	Ex	ploitation ré	seaux			
Technicien réseaux	24	0	0	21	1	0
Technicien grands travaux	1	0	0	1	0	0
Responsable d'unité	3	0	2	0	0	0
Responsable de service	1	0	1	0	0	0
Technicien de suivi des grands travaux Métropole d'infrastructure et transports	3	0	0		0	0
Contrat d'alternance	2	0	0	0	2	0
	Finance	es et moyen:	s aénéraux			
Gestionnaire financier,				, the party of		
budgétaire et comptable	3	0	0	3	0	0
Technicien administratif logistique	2	0	0	2	0	0
Responsable de service	1	0	1	0	0	0
Responsable logistique	1	0	0	1	0	0
Responsable	1	0				0
approvisionnement	1	0	1			0
Assistant approvisionnement	3	0	0	1	0	0
Magasinier	3	0	0	2	0	0
	Ing	jénierie tech	ınique			
Responsable ingénierie technique	1	0	1	0	0	0
Responsable d'unité	5	0	5	0	0	1
Ingénieur GMAO	1	0	1	0	0	0
Technicien informatique						0
systèmes et réseaux [']	1	0	0	0	0	U
Datascientist	2	0	0	0	0	0
Ingénieur suivi de projets	2	0	2	0	0	0
Ingénieur géomaticien admin	1	0	0	1	0	0
Ingénieur réseaux	1	0	1	0	0	0

Gestionnaire informatique	1		1	Acc	lusé de réception e	n préfecture
réseau et bureautique	2	0	0	1 069	-913866331-20221 e de télétransmissi	n préfecture 221-D-2022-33-DE on : 30/12/2022
Gestionnaire informatique infrastructure et bureautique	1	0	0	Dati	de réception préf	ecture : 30/12/2022 O
Technicien GMAO, DOE	1	0	0	1	0	0
Technicien GED	1	0	0	0	0	0
Technicien dessinateur, plan				,		2
schéma	1	.0	0]	0	1
Dessinateur patrimoine réseaux AEP	1	0	0	1	0	1
Technicien réseaux et accessoires	1	0	0	1	0	1
Ingénieur modélisation	3	0	2	1	0	1
Ingénieur suivi du programme patrimonial ouvrages	1	0	1	0	0	0
Technicien schéma électrique	1	0	0	1	0	0
Technicien programmation et politique patrimoniale	1	.0	0	0	0	0
Technicien patrimoine ouvrages visibles eau potable	1	0	0	0	0	0
Ingénieur gestion patrimoine	3	0	0	2	0	0
Technicien enquêteur	2	0	0	2	0	0
Ingénieur système réseau et sécurité	1	0	0	0	0	0
Responsable de sécurité du SI (RSSI)	1	0	0	0	0	0
Technicien suivi des projets d'aménagements	2	0	0	0	0	0
Gestionnaire informatique projet (RH+)	1	0	0	0	0	0
Gestionnaire informatique projet (finance +)	1	0	0	0	0	0
Technicien dessinateur, plan de synthèse, autocad	1	0	0	1	0	1
Technicien dessinateur autocad	3	0	0	3	0	0
Contrat d'alternance	1	0	0	0	1	0
		LEO				
Responsable LEO	1	0	0	0	0	0
Technicien études et projets	10	0	1	4	1	0
Technicien recherche de fuites	9	0	0	9	0	0
	Pilot	age et coor	dination			
Responsable d'unité	1	0	1	0	0	0
Ordonnanceur	5	0	0	4	0	0
Technicien administratif clientèle travaux	8	0	0	7	0	0
Contrat d'alternance	1	0	0	0	1	0
人物 "谁,我们就是我就会 就的 新统计 电压力	éservation a	Martin di Vanta di	ce et produ			
Responsable de service	1	0		0	0	0
Responsable d'unité	3 -	0	3	0	0	
Chef de poste	5	0	0	5	0	0
Chef de poste adjoint Ingénieur Préservation de la	8 2	0	0	5 0	2 0	0
Ressource						
Technicien Qualité eau	8	0	0	8	0	0

Référent technique qualité eau	1	0	0	1 A	ccusé de réception e 69-913866391-2022 ate de télétransmiss	n préfecture 1221-D-2 02 2-33-Di on : 30/12/2022
Chargé de mission Eau & Santé	1	0	0	0	ate de réception pré	ecture : 30/12/2022 0
Animateur Captage et Agriculture	1	0	0	0	0	0 ·
Contrat d'alternance	1	0	0	0	1	0
		Projets transv	rerses			
Directeur de projets transverses	4	0	4	0	0	2
Chef de projets SI clientèle	1	0	1	0	0	0
	Re	essources hu	maines			
Directeur des ressources						
humaines	1	0	1	0	0	0
Responsable du développement RH en charge du recrutement	. 1	0	1	0	0	0
Responsable du contrôle de gestion sociale, du juridique et des relations sociales	1	0	1	0	0	0
Gestionnaire paie et administration du personnel	2	0	0	2	0	0
Gestionnaire de formation	1	0	0	0	0	0
Chargé de recrutement	1	0	0	0	0	0
	Se	rvices aux u	sagers			
Responsable usagers	1	0	1	0	0	0
Responsable d'unité	6	0	1	4	0	0
Agent technicien Conso	15	0	0	2	13	0
Conseiller relation usager	10	0	0	2	6	0
Chargé suivi du patrimoine	1	0	0	1	0	0
Adjoint au responsable d'unité	2	0	0	2	0	0
Chargé de facturation	7	0	0	4	2	0
Chargé de supervision Alarme	3	0	0	1	0	0
Conseiller grands comptes	5	0	0	2	2	0
Chef de projet	1	0	0	0	0	0
Chargé individualisation	3	0	0	3	0	0
Coordinatrice SI/Outils/Indicateurs	1	0	0	1	0	0
Enquêteur	3	0	0	Ţ	2	0
Superviseur Réseau Télérelève	3	0	0	3	0	0
		Travaux				
Responsable service travaux	1	0	1	0	0	0
Technicien travaux individualisation	6	0	0	5	0	0
Adjoint au responsable d'unité	1	0	0	0	0	0
Chargé d'études et de projets	8	0	0	7	0	0
Chargé de projets et réalisations - travaux réseau	17	0	0	10	0	3
Chargé de travaux	10	0	0	1	9	0
Responsable d'unité	6	0	2	3	0	0
Successeur du responsable d'unité	2	0	0	0	0	0
Technicien administratif	1	0	0	0	1	0
Technicien patrimoine ouvrages visibles eau potable	1	0	0	1	0	1

Technicien travaux neufs	10	0	1	5		sé de rédeption er		
Technicien, adjoint au responsable d'unité	1	0	0	1	Date	de télétransmission	221-D-2022-33-DE n : 30/12/2022 cture : 3 0/ 12/2022	
Contrat d'alternance	1	0	0	0		1	0	